

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DE
LA CONVENTION
D'UTILISATION DU
MATÉRIEL DE
FORMATION PSC1
ENTRE LA VILLE
DES LILAS ET LE
FOYER SOCIO-
ÉDUCATIF DU
COLLÈGE MARIE
CURIE

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUPIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU MATÉRIEL DE FORMATION PSC1 ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU COLLÈGE MARIE CURIE

LE CONSEIL,

Sur proposition de M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention de financement de juillet 2025,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

La ville des Lilas, engagée depuis plusieurs années en la matière, souhaite continuer à former son personnel aux gestes de premiers secours.

En 2024, le Foyer socio-éducatif (FSE) du collège Marie Curie a été lauréat du Budget participatif pour le projet « Toutes et tous secouristes », visant à acheter du matériel de PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) afin de former élèves et professeurs du collège. Ce projet a déjà fait l'objet d'un financement par la Ville début 2026.

Suite à l'achat de ce matériel, la Ville a émis le souhait de pouvoir utiliser ponctuellement le matériel acquis par le FSE afin de pouvoir former ses agent-es aux gestes de premiers secours. Il est nécessaire de définir les conditions d'utilisation du matériel par la Ville et les engagements de l'association FSE.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve la convention d'utilisation du matériel de formation PSC1 entre la ville des Lilas et le FSE du collège Marie Curie

Délibération votée par 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de séance


Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D117-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
 Publication : 12/06/2026